

## **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

CLAUSES ET CONDITIONS à laquelle sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

Sur le territoire de la commune Nîmes 104 Chemin de la Montée des Alpins une villa en R+1 construite sur un vide sanitaire. La maison a été édifiée en 2011, elle est d'une surface de 149 m<sup>2</sup>, un abri en parpaing est présent dans le jardin d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, le jardin quant à lui est d'une surface de 208 m<sup>2</sup> sur lequel à l'arrière de la maison est présent un appentis pourvu d'un barbecue.

Le chauffage est assuré par des clim de marque Toshiba réversibles split au rez de chaussée et gainable au 1<sup>er</sup> étage avec commande individuelle dans toutes les chambres.

**Sur la mise à prix de 176 000 €**

Saisie à l'encontre de :

Madame BOUCHAALA Siham née MOULKHALOUA  
Née le 22.08.1980 à Ain Témouchent (Algérie)  
110 rue du cardinal de cabrières  
30 000 Nimes

Monsieur BOUCHAALA Tayeb  
Né le 23.10.1967 à Hassasna (Algérie)  
105 chemin de la montée des alpins  
30 000 Nimes

Aux requête, poursuites et diligences de :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 124 821 620 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 Rue de Madrid à PARIS (75384) cedex 08, agissant poursuites et diligences de son Président du conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social

Venant aux droits, suite à absorption de sa Société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée

Venant aux droits suite à la fusion par absorption du Crédit Immobilier de France Méditerranée par le Crédit Immobilier de France Sud, la dissolution de ladite société, et la nouvelle dénomination commune : Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15 décembre 2009.

Ayant pour avocat postulant, Maître Florence MENDEZ, avocats au Barreau d'Alès, demeurant 1 place St Jean 30100 Alès et pour Avocat plaidant Maître Christine BANULS membre de la SELARL GUALBERT RECHE BANULS, Avocat au barreau de Nîmes dont le siège est 41 rue roussy 30000 Nîmes laquelle est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

**ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :**

EN VERTU :

De 2 grosses notariées dûment revêtues de la formule exécutoire établie en date du 20.05.2010 par Me Eric DUGAS, Notaire associé de la SCP DUGAS-STORCK-VERGNE-ROCHE, titulaire d'un office notarial à Nîmes, 9 quai Georges Clémenceau, contenant toutes deux PRETS TAUX ZERO ET HABITAT + avec pour garantie hypothécaire pour le prêt à taux zéro et l'autre garantie hypothécaire pour le PRET HABITAT +.

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX CHEIK-BOUKAL, huissiers de justice à Nîmes, 1 rue St Marc, fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 10.05.2021.

**A**

Madame BOUCHAALA Siham née MOULKHALOUA  
Née le 22.08.1980 à Ain Témouchent (Algérie)  
110 rue du cardinal de cabrières  
30 000 Nimes

Monsieur BOUCHAALA Tayeb  
Né le 23.10.1967 à Hassasna (Algérie)  
105 chemin de la montée des alpins  
30 000 Nimes

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
CIF

DECOMPTE DE CREANCE :

BOUCHAALA 100000100064389

Capital restant dû au 31/07/20	52 298.00 €
Echéances impayées	46.11 €
Indemnité contractuelle	<u>3 664.09 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>56 008.20 €</b>

Prêt à taux 0.

Détail des échéances impayées :

31/06/20 : 23.01 € (solde d'échéance)

31/07/20 : 23.10 €

**DECOMPTE DE CREANCE :**

**BOUCHAALA 100000100064390**

Capital restant dû au 31/07/20	111 770.07 €
Echéances impayées	4 380.46 €
Intérêts au 31/07/20 au taux de 1.80 %	369.30 €
Indemnité contractuelle	<u>8 130.54 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>124 650.37 €</b>

**Détail des échéances impayées :**

31/01/20 : 290.19 € (solde d'échéance)

Du 28/02/20 au 31/07/20 : 632.88 € X 6 = 3 797.28 €

Frais : 292.99 €

**Détail des intérêts :**

➤ Intérêts du 31/07/20 au 05/10/20

$111\,770.07\ € \times 1.80\ \% \times 67/365 = 369.30\ €$

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au service de la publicité foncière Nîmes 2, le 05.07.2021, volume P2021 n°38.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

**Jeudi 28 OCTOBRE 2021 à 10h30.**

## **DESIGNATION :**

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date du 18.05.2021 et les diagnostics techniques en date du 21.05.2021.

## **ORIGINE DE PROPRIETE :**

Ledit bien appartenant à Madame BOUCHAALA Siham et Monsieur BOUCHAALA Tayeb suivant 2 grosses notariées dîment revêtues de la formule exécutoire établie en date du 20.05.2010 par Me Eric DUGAS, Notaire associé de la SCP DUGAS-STORCK-VERGNE-ROCHE, titulaire d'un office notarial à Nîmes, 9 quai Georges Clémenceau, contenant toutes deux PRETS TAUX ZERO ET HABITAT + avec pour garantie hypothécaire pour le prêt à taux zéro et l'autre garantie hypothécaire pour le PRET HABITAT +.

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: